

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 14 Novembre 2016

L' an 2016 et le 14 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Nouâtre sous la présidence de M. DANQUIGNY Pierre-Marie, Maire

**Présents** : M. DANQUIGNY Pierre-Marie, Maire,  
Mmes : BUROLLET Stéphanie, LE GOFF Gaëlle, PARROT Anita, PLANTÉ Evelyne,  
MM : AUBOIS Jackie, CAILLAUD Claude, GALLAND Franck, GAUTRON Philippe,  
GUÉRIN Jean-Marie

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MESTIVIER Céline à Mme BUROLLET Stéphanie

**Absente** : Mme BARRS Monique

**Secrétaire** : Mme PLANTÉ Evelyne

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le maire ouvre la séance.

Il donne la parole à Delphine LAISEMENT, chargée de mission au Syndicat de la Manse, qui a participé à la journée citoyenne en octobre dernier pour le nettoyage du Biez.

Mme LAISEMENT présente aux membres présents l'historique, le rôle du Syndicat, son périmètre actuel, son action sur les bassins versants de la Manse et de ses affluents, et du Biez (aussi appelé le Réveillon).

#### **1) Projet d'adhésion de la commune de Nouâtre au Syndicat de la Manse**

Les élus prennent connaissance de la proposition d'adhésion faite par le syndicat de la Manse, du programme d'actions envisagées sur le Biez, et des conséquences financières sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de reporter sa décision d'adhérer au Syndicat de la Manse.

#### **2) CCSMT - Modification des statuts avant la fusion**

Dans le cadre de la loi NOTRe, M. le Préfet a arrêté, par arrêté en date du 9 mai dernier, le projet de périmètre du nouvel EPIC issu de la fusion des Communautés de communes de Sainte Maure de Touraine, du Bouchardais et du Pays de

Richelieu sans les communes de Sainte Catherine de Fierbois, Villeperdue, Anché et Cravant.

L'arrêté de fusion qui interviendra avant le 31 décembre 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, doit comporter le nom, le siège, ainsi que les compétences.

Les Cabinets Stratorial et Landot, missionnés par les trois communautés de communes pour assister à la mise en œuvre de la fusion, ont mis à jour les statuts de la communauté de communes (jointes en annexe).

Les statuts de la nouvelle entité seront l'agrégation des statuts de chacune des communautés, auxquels s'ajouteront de nouvelles compétences obligatoires.

Vu les articles L 5211-17 et L5214-16 du CGCT modifié,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 31 octobre dernier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**- approuve la révision des statuts en vue de la fusion avec les Communautés de communes du Bouchardais et du Richelais au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### **3) Subvention 2016 au CSAD**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention et 10 voix pour, décide d'accorder une subvention de 200 € (deux cents euros) au Club Sportif et Artistique de la Défense de Nouâtre.

### **4) Trait d'Union 2017**

Le maire fait le compte-rendu de la commission communale Communication sur la préparation du Trait d'Union 2017.

La mise en page, le graphisme et l'édition seront confiés, comme l'an dernier, à M. ? de Noyant de Touraine et à Jacky BERTON, imprimeur à L'Ile Bouchard.

Les associations locales sont invitées à remettre à la mairie leurs articles et documents photographiques (sous format numérique) avant le 30 novembre.  
*mairie.nouatre@wanadoo.fr*

Validation du bon à tirer le 4 janvier, et distribution le 11 janvier 2017.

### **5) Projets 2017**

Les demandes de subvention 2017 devant être déposées avant le 31 décembre, le maire :

rappelle les programmes 2016 à terminer :

- réhabilitation du logement communal 2 rue Louis Bailly
- réfection des trottoirs rue du Moulin du Temple
- passage piétonnier reliant la rue du Vieux Lavoir et la rue des Templiers

- élaboration du PLU (compétence communautaire)

et propose de retenir pour 2017 les projets suivants :

- reprise totale de la voirie rue Louis Bailly
- parvis de l'Eglise, accès handicapés à la Poste, démolition des toilettes publiques, réhabilitation de la salle Henri Burin
- aménagement de nouvelles toilettes publiques place du Marché
- assainissement aux Maisons Rouges
- aménagement d'un rond-point au croisement des RD 108/91 et rue des Grelets (assistance technique et financière du STA)
- Nettoyage des fossés communaux : 1ère tranche programme pluriannuel 2017/2018
- Réfection des trottoirs : 1ère tranche programme pluriannuel 2017/2018/2019
- Effacement du réseau électrique basse tension place de la République
- Etude de faisabilité effacement des réseaux de télécommunications aux Pacages d'Argenson
- Aménagement d'une voie piétonne sur l'ancienne voie ferrée Nouâtre/Pouzay

Enfin, le maire annonce que le projet de création d'un chemin de randonnée reliant Noyers aux Maisons Rouges est abandonné en raison des difficultés techniques liées à la géographie des lieux (berges abruptes, dénivelés trop importants, amoncellement d'arbres morts sur terrains privés, cote d'étiage, etc...)

Prochain conseil le lundi 12 décembre à 20 heures.

La séance est levée à 21 h 20.

Le maire,